



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations et des ressources humaines

Rectorat de l'académie de Créteil
Direction des relations et des ressources humaines
Affaire suivie par :
Sonia Charles
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : sonia.charles@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté du 22 juillet 2024 portant désignation des représentants du conseil social d'administration spécial académique et des représentants de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil

La rectrice de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2022 proclamant les résultats pour le comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil.

ARRETE

Chapitre 1^{er} : le comité social d'administration spécial académique (article 1^{er} et 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil institué auprès de la rectrice de l'académie de Créteil comprend, outre la rectrice ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

La rectrice est assistée par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concerné par les questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial académique

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil les dix représentants titulaires et dix représentants suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisés, suivants :

Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

3 membres titulaires : Houria BOUKHEMLA (Rectorat) – Fabien BUREAU (DSDEN 77) – Yann MAHIEUX (DSDEN 93)

3 membres suppléants : Stéphane RINGEARD (DSDEN 94) – Antonello LAMBERTUCCI (Rectorat) – Françoise TLILI (DSDEN 93)

Au titre de l'Union Nationale de Syndicats Autonome (UNSA) Education

2 membres titulaires : Stéphanie GRENIER (Rectorat) – Claudie JASIMIAH (Rectorat)

2 membres suppléants : Myriam BOURRAS-GILLET (Rectorat – GIP-FCIP – Service Recouvrement) - Yvan THOMINET (Rectorat – GIP-FCIP – Service Recouvrement)

Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

2 membres titulaires : Karima BENSAID (DSDEN 94) – Coralie BOUET-LAHOULETTE (Rectorat)

2 membres suppléants : Christian TROCME (Rectorat) – Salima KHELIL (Rectorat)

Au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT) Educ'action

2 membres titulaires : Karine RIOU (DSDEN 93) – Sophie TLIBA (DSDEN 93)

2 membres suppléants : Julie GRILLON (DSDEN 94) – Soraya RAHALI (Rectorat)

Au titre de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

1 membre titulaire : Vincent ALBAUD (Rectorat)

1 membre suppléant : Nathalie BRIOIS (Rectorat)

Chapitre II : la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique instituée auprès de la rectrice de l'académie de Créteil comprend outre la rectrice ou son représentant qui la préside, le directeur des relations et des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Créteil, les dix représentants du personnel titulaires et les dix représentants du personnel suppléants suivants :

Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

3 membres titulaires : Houria BOUKHEMLA (Rectorat) – Fabien BUREAU (DSDEN 77) – Yann MAHIEUX (DSDEN 93)

3 membres suppléants : Marie HUGUENOT (Rectorat) – Antonello LAMBERTUCCI (Rectorat) – Sonia HIDRI (DSDEN 93)

Au titre de l'Union Nationale de Syndicats Autonome (UNSA) Education

2 membres titulaires : Stéphanie GRENIER (Rectorat) – Claudie JASIMIAH (Rectorat)

2 membres suppléants : Myriam BOURRAS-GILLET (Rectorat – GIP-FCIP – Service Recouvrement) - Yvan THOMINET (Rectorat – GIP-FCIP – Service Recouvrement)

Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

2 membres titulaires : Karima BENSaid (DSDEN 94) – Coralie BOUET-LAHOULETTE (Rectorat)

2 membres suppléants : Christian TROCME (Rectorat) – Salima KHELIL (Rectorat)

Au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT) Educ'action

2 membres titulaires : Karine RIOU (DSDEN 93) – Sophie TLIBA (DSDEN 93)

2 membres suppléants : Julie GRILLON (DSDEN 94) – Soraya RAHALI (Rectorat)

Au titre de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

1 membre titulaire : Vincent ALBAUD (Rectorat)

1 membre suppléant : Nathalie BRIOIS (Rectorat)

Article 5

L'arrêté du 10 mai 2023 est retiré.

Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 22 juillet 2024

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie de Créteil



Mehdi CHERFI